



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Remembrement

Question écrite n° 41122

Texte de la question

Dans le cadre d'une operation de remembrement, l'association fonciere de remembrement de la commune X propose, a la commune Y, la cession a titre gratuit de differents chemins, fosses et ouvrages. M. Andre Berthol demande a M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation de bien vouloir lui preciser si la commune Y peut etre tenue d'accepter cette cession gratuite. Dans l'affirmative, sur quelle(s) base(s) legislative(s) et/ou reglementaire(s) cette operation doit-elle s'effectuer ?

Texte de la réponse

Aucune disposition legislative ou reglementaire n'impose a une commune d'accepter la proposition de l'association fonciere de remembrement constituee sur une commune voisine, de lui ceder gratuitement ses chemins, fosses et ouvrages. De meme, une commune n'est nullement tenue d'accepter une telle proposition emanant de l'association fonciere constituee sur son propre territoire.

Données clés

Auteur : [M. Berthol André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41122

Rubrique : Problemes fonciers agricoles

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 mars 1997

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3749

Réponse publiée le : 7 avril 1997, page 1775